

République Française
Département Loire-Atlantique



**PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11/12/2024**

Commune de Ruffigné

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	12

L'an 2024, le mercredi 11 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Ruffigné s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame BONNIER Anita, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courrier électronique aux conseillers municipaux le 03/12/2024. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 03/12/2024.

Présents : Mme BONNIER Anita, Maire,
Mmes : LORAND Angélina, ROBERT Laurence, SCHELL Laure,
TRULLEMANS Anne-Marie,
MM : DOUSSET François, DYON Benjamin, GICQUEL Kévin, JUGUIN David, POUESSEL Gaëtan, ROBERT Frédéric

Excusée ayant donné procuration : Mme MOREL Paméla à Mme TRULLEMANS Anne-Marie

Excusés : MM : MISERIAUD Julian, SAFFRAY Alexis

Absent : M. PESLERBE Didier

A été nommé(e) secrétaire : M. ROBERT Frédéric

.....

Chaque membre de l'assemblée a reçu par courriel en date du 2/12/2024 le compte rendu de la réunion du 13/11/2024. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents sans observation.

DELIBERATION N° 83 12 2024 : LOCATIFS ALLEE DES ROSIERS : LOYERS AU 1ER JANVIER 2025

Conformément à la réglementation en vigueur, HABITAT 44 informe Mme la Maire de la variation de l'indice de révision des loyers entre les 2èmes trimestres 2023 et 2024 de + 3.26%.

Mme la Maire expose qu'il conviendrait de se prononcer sur cette augmentation au 1er janvier 2025 pour les logements communaux situés "Allée des rosiers".

Après délibération, le Conseil Municipal, unanime, à compter du 1er janvier 2025,

- décide d'augmenter les loyers des 6 habitations de l'Allée des Rosiers de 3.26 %, préconisé par le gouvernement et entériné par Habitat 44.

DELIBERATION N° 84 12 2024 : ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN CADASTREES F850 ET F851

Madame la Maire propose à l'Assemblée de se porter acquéreur des parcelles de terrain cadastrée section F n°850 et F n°851, d'une superficie totale de 1092 m², appartenant à la famille de M. Michel BONNIER (voir plan joint).

Considérant l'intérêt pour la commune d'acquérir cette emprise foncière,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- donne un accord de principe sur l'acquisition des terrains sis Rue des Jonquilles, sous réserve des négociations entre Mme la Maire et la famille sur les conditions et le prix de vente.

**DELIBERATION N° 85 12 2024 : MUTUELLE SANTE : RENOUVELLEMENT PARTENARIAT AVEC
MBA et AXA EN 2025**

Mme la Maire rappelle la délibération 57 du 14/12/2022 dans laquelle le Conseil Municipal avait approuvé la mise en place d'un partenariat pour faire face à la difficulté d'accès aux soins rencontrée par certains administrés. Il était convenu de proposer aux Ruffignolais, une mutuelle complémentaire santé de qualité, à tarif raisonnable et préférentiel.

Considérant que la difficulté d'établir une analyse comparative entre les offres proposées sur le marché est toujours d'actualité, Mme la Maire propose de renouveler le partenariat avec les deux mutuelles rencontrées : MBA et AXA. Celui-ci n'engage en rien la commune sur le plan financier, hormis les mesures mises en œuvre pour communiquer auprès de la population et la mise à disposition d'un local pour tenir des réunions publiques d'informations. Aussi, dans cette démarche, la commune joue un rôle de facilitateur et d'intermédiaire mais n'intervient en aucun cas dans les contrats signés entre les mutuelles et les adhérents.

L'adhésion à la mutuelle est ouverte à tous, la domiciliation des adhérents étant le seul critère retenu. Toutefois, cette couverture santé cible plus particulièrement les demandeurs d'emplois, les travailleurs non-salariés et les retraités.

Pour matérialiser le partenariat entre la commune et les deux organismes mutualistes susvisés, une convention doit être signée entre les parties prenantes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve** le principe de renouvellement d'une mutuelle communale pour 2025,
- **approuve** la convention de partenariat avec la mutuelle MBA,
- **approuve** la convention de partenariat avec la mutuelle AXA,
- **autorise** Mme la Maire ou un adjoint délégué, à signer lesdites conventions ou tout autre document s'y rapportant.

**OBJET : ADRESSAGE – CHOIX D'UN PRESTATAIRE POUR L'ACHAT DES PLAQUES NUMEROS ET
VALIDATION DEFINITIVE DU RAPPORT DE LA POSTE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés valide les corrections de la commission municipale « adressage » proposées par La Poste en date du 20 novembre 2024 sur le rapport projet d'adressage et sur les livrables nouvelles adresses.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe sur le choix du prestataire pour la réalisation des plaques (standard vert) : MAVASA pour un montant estimé de 6642.44€ HT.

OBJET : SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL A L'ECOLE – DESIGNATION DE REFERENTS

Le Conseil municipal, unanime, décide de prolonger sa réflexion jusqu'à un prochain conseil.

**DELIBERATION N° 86 12 2024 : RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2025**

Le RASED intervient auprès des élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage dans les écoles maternelles et élémentaires pour renforcer les équipes pédagogiques.

Le RASED contribue à la prévention, à l'aide et à la maîtrise du socle commun de connaissances des élèves grâce à un dispositif permettant une analyse approfondie des difficultés de l'élève. L'antenne du RASED de la circonscription de l'Education Nationale de Châteaubriant est composée de psychologues et d'enseignante spécialisée. Elles interviennent au quotidien auprès des enfants des écoles publiques des communes qui dépendent de la circonscription. Chaque année, un crédit de fonctionnement est voté pour permettre aux membres du RASED de la circonscription de Châteaubriant de s'approvisionner en fournitures scolaires, consommables informatiques, photocopies, abonnements, nouveaux logiciels etc...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide**, pour l'année scolaire 2024-2025, de participer à hauteur de 1€ par élève scolarisé à l'école publique « les Magnolias » de Ruffigné, soit une participation totale de 47 €uros,

- précise que la dépense sera imputée à l'article 65748 "subvention aux associations et autres personnes de droit privé" de la section de fonctionnement du budget communal 2025,
- autorise Mme la Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : COMPTE-RENDU DE REUNION DU GROUPE COMMUNAL BOCAGE EN DATE DU 3/12/2024 (étaient présents : BONNIER A, CHATELAIN R, DOUSSET F, BELLEIL S, LODDE B, GAUTREAU N)

Plantation en deux bandes sur le terrain de l'hippodrome : 25m axe N-S prolongement haie, 25m axe E-O prolongement vers saulaie.

Préparation d'une zone « nourrice » entre la lagune et l'hippodrome.

Sur le chemin de l'hippodrome : laisser une bande en reboisement naturel depuis l'entrée du chemin de la lagune jusqu'à l'alignement des chênes.

Le samedi 21/12/24 de 9h à 12h Rendez-vous devant la mairie : plantations dans le verger de l'école : préparation du terrain par employé communal + décompactage et roto par un conseiller municipal.

OBJET : COMPTE-RENDU DE REUNION COMMISSION MUNICIPALE « BATIMENTS – ACCESSIBILITE » DU 29/11/2024 (étaient présents : BONNIER A, DYON B, ROBERT F, SCHELL L)

La commission propose une rénovation complète du logement situé à l'étage de l'école : ossature bois sur la partie balcon, menuiseries extérieures-intérieures, isolation-placo, isolation ou plancher chauffant, chape, carrelage, électricité, plomberie sanitaires, PAC avec plancher chauffant ou clim, VMC, peinture

OBJET : COMPTE-RENDU DE REUNION COMMISSION COMMUNICATION du 21/11/2024 (étaient présents : BONNIER A, LORAND A, DOUSSET F, SCHELL L, POUESSEL G)

Résumés des comptes-rendus de conseil municipal, articles sur adressage, plantations

Liste des sujets des autres pages ; Point sur les articles des associations. Hommage à Michel Bonnier, histoire...

En remerciements de la vidéo et des photos faites par M. Fabien L'Herrant, le Conseil municipal mandate Mme le Maire de lui offrir un panier garni d'une valeur de 50 Euros.

OBJET : COMPTE-RENDU DE REUNION COMMISSION ANIMATION – TOURISME du 21/11/2024 (étaient présents : BONNIER A, DYON B, DOUSSET F, SCHELL L, TRULLEMANS AM)

Concours photos : quizz où ont été prises les photos et règlement : photos depuis les chemins de randonnés référencés sur une carte, droits cédés à la mairie (nom du photographe et coordonnées), exposition, prix du public et prix de la mairie par commission animation.

OBJET : COMPTE-RENDU DE REUNION COMMISSION CHEMINS DE RANDONNEES du 27/11/2024 (étaient présents : BONNIER A, ROBERT L, DOUSSET F, POUESSEL G)

Validation des tracés des nouveaux chemins de randonnées et validation des noms : le sentier des chênes et des châtaigners, la visite à Rabu, les trésors de la Forge, circuit VTT : le grand huit, site du départ de la visite à Rabu : la collation de l'ours.

A prévoir au prochain budget : aire de parking, défrichage, passage d'homme entre saulaie et lagune, autres travaux : terrassement, remblaiement, renforcement de tronçons, reprise d'écoulement d'eau, acquisition ou échange de terrain...

Classification des chemins : sentiers de randonnées, à laisser en friche, chemins de loisirs, chemins de travail.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Préparation de la cérémonie des voeux de la Municipalité :

Préparation de la salle à 18h le 3 janvier 2025

- Dates des prochaines commissions municipales :

Commissions	Date	Heure	Lieu	Ordre du jour
VOIRIE	3/01/2025	15h	Mairie	Pérouse
ADRESSAGE	23/12/2024	10h30	Mairie	Adressage
FINANCES	23/01/2025	14h	Mairie	Point + budget
COMMUNICATION	23/12/2024	14h	Mairie	Bulletin
EQUIPEMENT SPORTIF ET FESTIF	///			
AFFAIRES ASSOCIATIVES ET ASSOCIATIONS	20/01/2025	19h30	Salle polyvalente	Point associations

- Rappel de dates : plantations verger de l'école et plantations "sensibilis'haie" le 21/12/2024

-Rapport d'activités 2023 de Territoire d'Energie Loire-Atlantique (diaporama sur clé usb)

Les membres du conseil municipal donnent acte de la présentation de ce rapport.

-Décision prise par Mme le Maire par délégation du conseil municipal : droit de préemption urbain

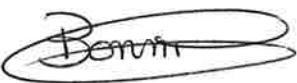
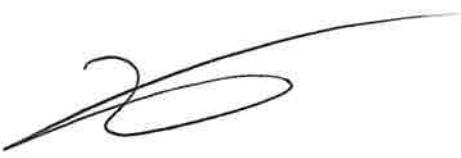
Mme Bonnier, Maire, informe le Conseil municipal, que conformément à la délégation qu'elle a reçue de ce dernier, elle a renoncé au droit de préemption urbain de la commune sur le bien suivant :

Date	Désignation	Lieu	Réf. cadastrale	Propriétaire
6/12/2024	Bâti sur terrain propre	1 RUE DU MUGUET	F 258	CAPARIN Maryline
6/12/2024	Bâti sur terrain propre	1 RUE DU MUGUET	F 255	CAPARIN Maryline

-Prochain Conseil municipal : le 22/01/2025 à 20h dans la salle du conseil de la mairie.

La séance est close à 22 heures.

Suivent les signatures du Maire et du Secrétaire de Séance

LE MAIRE	LE SECRETAIRE DE SEANCE
	
Anita BONNIER	Frédéric ROBERT